



Concours 2008 « Style et Technique »

“Dream Car”

“Faites nous rêver !”

Article 1 Organisateur

La Section Technique de la SIA « **Style & Maîtrise de la Valeur** » organise l'édition 2008 du Concours « Style & Technique »

Ce Concours bénéficie du soutien des Constructeurs PSA Peugeot-Citroën et Renault, des Équipementiers et différents autres sponsors

Article 2 thèmes du Concours :

l'objectif consiste à développer une expression stylistique cohérente avec les contraintes suivantes :

- **Thème 1 : "Quick delivery"**

- ✓ **véhicule utilitaire**
- ✓ distribution en centre ville
- ✓ commande par internet
- ✓ contrainte :
 - non polluant - zéro CO2 - facile à charger/décharger
 - diamètre de braquage 10m entre mur
 - minimum d'autonomie 100km sur 24h
 - définir vos livrables (poids/volume)
 - précisez les Equipements de confort du chauffeur

- **Thème 2 : "Esprit ZEN"**

- ✓ **véhicule léger loisir 3 ou 4 roues**
- ✓ sympa
- ✓ 2 places
- ✓ tête à l'air dedans dehors (in and out)
- ✓ moins de 400 kg + 100 kg de batterie si véhicule électrique
- ✓ 15 KW
- ✓ Euro 5 ou mieux

Article 3 Participants

Le Concours international est ouvert :

- aux **Étudiants des Écoles de Design et d'Ingénieurs** (ouverture internationale)
- aux jeunes diplômés (Stylistes et Ingénieurs) en recherche d'emploi

Les participants devront nécessairement former **une équipe « styliste + ingénieur »**.

L'équipe minimum sera constituée d'un **binôme "styliste + ingénieur"**, mais chacune des compétences pourra être représentée par plusieurs membres, agissant d'une manière collective avec un **maximum de 3 participants pour chaque métier**.

Les Étudiants pourront être issus de la même École, pourvu que les filières « Styliste et Ingénieur » soit clairement distinctes



Concours 2008 « Style et Technique »

“Dream Car”

“Faites nous rêver !”

• **Le projet sera celui de cette équipe**, notamment pour ce qui est de la réflexion, de l'analyse et de la synthèse.

Les compétences seront par ailleurs valorisées:

- la composante "**Style**" **présentera les idées fortes** à donner au projet
- la composante "**Technique**" **fera ressortir l'innovation technologique** qui permet d'aboutir à des solutions concrètes, ainsi que la méthodologie permettant d'en assurer la faisabilité technique.

Article 4 Calendrier

- Clôture de la réception des projets finaux le **31 Août 2008**
- Délibération du Jury : **Septembre 2008**
- Remise des prix : **Octobre 2008**

Article 5 Condition d'inscription

Le **formulaire d'inscription** sera disponible sur le site Internet :

www.sia.fr puis dans la rubrique Concours SIA « Style & Technique »

Les inscriptions seront à envoyer par e-mail à l'adresse indiquée sur le formulaire

Les participants recevront une confirmation d'inscription par mail sous 15 jours

Article 6 Langues utilisées

Le projet pourra être développé en **français** ou en **anglais**

Article 7 Critères de sélection

La sélection se fera sur:

- la qualité et l'originalité des idées, en adéquation avec le thème
- la pertinence vis à vis des utilisateurs constituant la cible
- l'Innovation produit et technique
- l'intérêt économique
- la présentation formelle

Article 8 Composition du Jury

Le Grand Jury sera composé de :

- **6 Directeurs de renommée Internationale** (3 pour la partie Technique, 3 pour la partie Style)
- **de l'ensemble de la section technique SIA** : « Style & Maîtrise de la Valeur » organisatrice du Concours avec : Ghislaine Pinson (Valeo) - Yves Dubreil (Renault) - Irénée Buvat (PSA) - Jean-Pierre Verollet (Renault) - Jean-Pierre Gosselin (journaliste) -



Concours 2008 « Style et Technique »

“Dream Car”

“Faites nous rêver !”

Article 9 Contenu des projets

L'ensemble du Concours sera sous forme informatique

1 - Dossier d 'inscription comprenant :

- présentation de l 'Équipe - CV
- motivation
- première interprétation du thème - première analyse

La SIA validera la candidature à l 'examen des dossiers et communiquera un identifiant du projet

2 - Le dossier final comportera :

- Une présentation du concept et de son adéquation aux cibles commerciales visées
- une étude de Style
- une étude Technique avec une étude économique succincte

Les projets mettrons en outre l'accent sur :

La **Conception économique**
La **Sécurité** y compris les aides à la conduite
Le **Confort**
La **Personnalisation** du véhicule

Format du dossier

Le dossier final comportera 10 pages A4 maxi + annexes

(le Jury final ne prendra en compte que les 10 premières pages du dossier)

Format accepté : Acrobat (.pdf), Photo (.jpg), Word (.doc) ou Powerpoint (.ppt)

taille maximum : 2,5 Mo - 2500 ko pour l'ensemble.

3 - Correspondance avec l'Équipe organisation

Le dossier de synthèse sera à envoyer à l'adresse indiquée suite à l'inscription
Tous les emails devront comporter **dans le titre l'identifiant du projet**



Concours 2008 « Style et Technique »

“Dream Car”

“Faites nous rêver !”

Article 10 Dotations et publicité.

Les meilleurs projets seront récompensés de la manière suivante:

- **Premier prix** : Meilleur projet d'ensemble
- **Second prix**:
 - Meilleur projet d'innovation Style
 - Meilleur projet d'innovation Technique

Toutefois en fonction de la qualité des dossiers, l'organisateur se réserve le droit de modifier ce classement

Les différents prix offerts par les Sociétés seront mentionnés dans une rubrique séparée sur le site du concours.

Les ministères concernés soutiennent cette démarche.

Article 11 Responsabilité de l'organisateur

L'organisateur se réserve le droit de modifier ou d'annuler le concours sans en avoir à justifier les raisons et sans que sa responsabilité puisse être engagée de fait. La SIA ne s'engage pas à trouver un partenaire Style ou Ingénieur pour assurer la formation des équipes.

D'autre part, la responsabilité de l'organisateur ne saurait être engagée au cas où l'accès au site Internet www.sia.fr ou sa consultation s'avèrerait difficile voire impossible pour les participants

Règlement et litiges : la participation au concours implique l'acceptation pure et simple du présent règlement. Toute contestation quelle que soit sa nature au présent règlement ou au concours sera tranchée en dernier recours par l'organisateur.

Article 12 Droits d'auteurs

Projets primés: la SIA fera parvenir aux auteurs un modèle d'engagement de cession de droits d'auteurs, à retourner signé pour pouvoir valider la sélection et en assurer la publication.

Projets non sélectionnés: la SIA s'engage à la confidentialité.

Il appartient aux participants de protéger leur création en déposant un brevet ou un modèle

Article 13 Remboursement des frais

L'inscription au concours est **gratuite**.

Les frais de développement et de déplacement ne seront pas remboursés par l'organisateur du Concours